

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Subvention de fonctionnement du FISAC – Reversement à l'Office de commerce.

La subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) destinée au financement de la deuxième tranche de l'opération urbaine de dynamisation du commerce bayonnais (2009-2011) vient d'être notifiée. Elle s'élève à 469 059 € dont 241 559 € au titre des dépenses de fonctionnement.

La Ville qui assure la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération a chargé l'Office de commerce de Bayonne de la mise en œuvre de la quasi totalité des actions en matière de fonctionnement. Ainsi, le montant prévisionnel de subvention revenant à l'Office de commerce s'élève à 227 225 €.

Je vous propose en conséquence :

- d'approuver le principe du reversement par la commune à l'Office de commerce de Bayonne de la subvention du FISAC, dans la limite du dernier montant visé ci-dessus,

sous réserve de la réalisation des actions éligibles et au vu des justificatifs de dépenses présentés par l'association ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention triennale de financement actant ce dispositif.

Adopté à la majorité.

MM. Ugalde, Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.